

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT INITIÉE PAR

1000mercis

PORTANT SUR 450.000 DE SES PROPRES ACTIONS EN VUE DE LA RÉDUCTION DE SON CAPITAL SOCIAL

(ci-après, l'« **Offre** »)

présentée par



établissement présentateur et garant

PRIX DE L'OFFRE : 20 euros par action 1000mercis
DURÉE DE L'OFFRE : 20 jours calendaires

Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société 1000mercis



Le présent document relatif aux autres informations de la société 1000mercis a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 26 janvier 2021, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction 2006-07 de l'AMF.

Le présent document incorpore par référence et complète la note d'information déposée par la société 1000mercis relative à l'offre publique de rachat pour laquelle l'AMF a apposé, le 5 janvier 2021, le visa n° 21-001, conformément à sa décision de conformité du même jour (la « **Note d'Information** »).

Le présent document est disponible sur les sites Internet de la société 1000mercis (<https://numberly.com/fr/actualites-financieres/>) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de la société 1000mercis et de Kepler Cheuvreux.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

1. PRÉAMBULE

Le présent document est établi dans le cadre de l'Offre déposée le 2 décembre 2020 auprès de l'AMF par la société 1000mercis, société anonyme à conseil d'administration au capital de 262.241,70 euros dont le siège social est sis 28, rue de Chateaudun, 75009 Paris et enregistrée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 429 621 311 (la « **Société** »), étant précisé que l'Offre a fait l'objet de modifications le 17 décembre 2020¹.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société, réunie le 12 janvier 2021, a autorisé le conseil d'administration à réduire le capital de la Société d'un montant nominal maximal de 45.000 euros par rachat d'un maximum de 450.000 actions de la Société par voie d'offre publique de rachat au prix de 20,00 euros par action (l'« **Offre** »), conformément aux dispositions des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce.

Il est précisé que Madame Yseulys Costes et Monsieur Thibault Munier ont obtenu de l'AMF une décision de dérogation, devenue irrévocable, à l'obligation de déposer une offre publique d'achat. En conséquence, la condition suspensive à laquelle était soumise la résolution relative à la réduction de capital concomitante à l'Offre est satisfaite.

Conformément aux dispositions de l'article 231-27 du règlement général de l'AMF, la Note d'Information visée par l'AMF peut être consultée au siège social de la Société ainsi qu'auprès de Kepler Cheuvreux, établissement présentateur et garant de la présente Offre.

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de 1000mercis figurent dans (i) le document d'information pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 publié sur le site internet de la Société le 30 avril 2020 (le « **Document d'Information** ») et (ii) le rapport financier semestriel également publié sur le site internet de la Société le 30 octobre 2020 (le « **Rapport Semestriel** »), telles que complétées par les informations figurant dans le présent document.

Le présent document incorpore par référence le Document d'Information et le Rapport Semestriel.

Ces documents sont disponibles sur le site internet de 1000mercis (<https://numberly.com/fr/actualites-financieres/>) et peuvent être consultés sans frais au siège social de la Société.

Ces documents sont complétés par les informations figurant ci-dessous, relatives aux événements significatifs postérieurs au dépôt du Document d'Information et du Rapport

¹ Avis de dépôt publié par l'AMF sur son site internet le 2 décembre 2020 sous le numéro 220C5237 et complément à l'avis de dépôt publié par l'AMF sur son site internet le 18 décembre 2020 sous le numéro 220C5471.

Semestriel, et par les communiqués de presse publiés et mis en ligne par la Société depuis le dépôt du Document d'Information et du Rapport Semestriel.

3. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

Le conseil d'administration de la Société, lors de sa séance du 25 janvier 2021, a décidé de mettre en œuvre l'Offre en application de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 janvier 2021.

L'Offre est régie par les dispositions du titre III du livre II et, plus particulièrement, par les dispositions des articles 233-1, 5° et suivants du règlement général de l'AMF.

L'Offre est réalisée au prix de 20,00 euros par action 1000mercis et porte sur un maximum de 450.000 actions, représentant, à la date du dépôt de l'Offre, 17,05 % du capital et 11,53 % des droits de vote théorique de la Société (calculés conformément aux dispositions de l'article 233-11 du règlement général de l'AMF).

L'Offre est intégralement financée au moyen de la trésorerie disponible de la Société. Il est rappelé à cet égard que (i) le coût d'acquisition de 100 % des titres visés par l'Offre s'élèverait à un montant maximal d'environ 9,3 millions d'euros, et que (ii) la trésorerie de la Société s'élevait à 26.333.878 euros au 30 juin 2020, sans que ce montant n'ait significativement varié depuis cette date.

Les caractéristiques de l'Offre sont décrites à la section 2 de la Note d'Information relative à l'Offre et publiée le 5 janvier 2021 par la Société sur son site internet (<https://numberly.com/fr/actualites-financieres/>) et par l'AMF sur son site internet (<http://amf-france.org>).

4. PRÉSENTATION DE 1000MERCIS

Dénomination sociale	1000mercis (« Numberly » est le nom commercial de la Société)
Immatriculation	429 621 311 RCS Paris
Forme juridique	Société anonyme à conseil d'administration
Siège social	28, rue de Chateaudun, 75009 Paris
Exercice social	La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation
Objet social	La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : <ul style="list-style-type: none">– la conception, la réalisation, le développement, l'animation et l'exploitation de sites sur internet,– la commercialisation de produits et de services,

- la commercialisation d’espaces publicitaires,
- la commercialisation de savoir-faire acquis dans ce domaine,
- toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l’acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l’installation, l’exploitation de tous établissement, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l’une ou l’autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l’acquisition, l’exploitation ou la cession de tous procédés et brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l’objet social ou à tout objet similaire ou connexe et toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet

5. ÉVÈNEMENTS RÉCENTS DEPUIS LE DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

5.1. Nombre d’actions composant le capital et nombre total de droits de vote

Nombre d’actions composant le capital et nombre total de droits de vote au 31 décembre 2020 :

	Nombre d’actions composant le capital	Nombre de droits de vote théoriques ⁽¹⁾	Nombre de droits de vote exerçables ⁽²⁾
Au 31 décembre 2020	2.639.476	3.901.640	3.816.563

(1) Les droits de vote théoriques sont calculés sur la base de l’ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droits de vote (actions auto-détenues et autocontrôlées).

(2) À titre d’information, total des droits de vote, déduction faite des actions privées de droits de vote.

5.2. Structure de l'actionnariat de 1000mercis

À la connaissance de la Société, le capital et les droits de vote de la Société au 31 décembre 2020 sont répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques ²	% des droits de vote théoriques
Yseulys Costes	610.611	23,13 %	1.221.222	31,30 %
Thibaut Munier	610.610	23,13 %	1.221.220	31,30 %
Fondateurs	1.221.221	46,27 %	2.442.442	62,60 %
Moneta Asset Management	267.631	10,14 %	267.631	6,86 %
Salariés	99.907	3,79 %	140.850	3,61 %
Autocontrôle	85.077	3,22 %	85.077	2,18 %
Public	965.640	36,58 %	965.640	24,75 %
Total	2.639.476	100,0 %	3.901.640	100.00 %

5.3. Franchissement de seuils

Le 18 décembre 2020, la société Moneta Asset Management, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré à la Société avoir franchi à la hausse les seuils statutaires de 5 % et 10 % du capital de la Société.

Aucun autre franchissement de seuil n'a été reporté à la Société depuis le dépôt du Document d'Information.

6. PRINCIPAUX COMMUNIQUÉS DE PRESSE

La Société publie ses communiqués de presse en ligne sur son site internet <https://numberly.com/fr/actualites-financieres/>.

Depuis le dépôt du Document d'Information, les communiqués de presse suivants ont été publiés par la Société sur son site internet :

- Communiqué de presse en date du 25 janvier 2021 (Mise en œuvre de l'offre publique de rachat d'actions) ;

² Conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé au regard de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote telles que les actions auto-détenues en vertu de l'article L. 225-210 du code de commerce. Il est rappelé que, conformément à l'article 29 des statuts de la Société, un droit de vote double est attaché à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription continue au nominatif depuis une période au moins égale à deux ans au nom d'un même actionnaire.

- Communiqué de presse en date du 12 janvier 2021 (Résultats du scrutin de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 janvier 2021) ;
- Communiqué de presse en date du 5 janvier 2021 (Communiqué de mise à disposition de la note d'information) ;
- Communiqué de presse en date du 4 janvier 2021 (Bilan semestriel du S2 2020 du contrat de liquidité contracté avec la société de bourse Gilbert Dupont) ; et
- Communiqué de presse en date du 28 décembre 2020 (Communiqué de presse du 28 décembre 2020 relatif à l'assemblée générale du 12 janvier 2021).

Une copie des communiqués de presse listés ci-dessus figure en Annexe n° 1 au présent document.

7. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a été convoquée le 12 janvier 2021 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- (1) Réduction de capital d'un montant nominal maximum de 45.000 euros, par voie de rachat par la Société de ses propres actions, suivie de l'annulation des actions rachetées, et autorisation donnée, sous condition suspensive, au Conseil d'administration à l'effet de formuler une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires, de mettre en œuvre la réduction de capital puis d'en arrêter le montant définitif ; et
- (2) Pouvoirs.

Ces résolutions ont été approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

8. ÉVÈNEMENTS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

À la connaissance de la Société, il n'existe, à la date du présent document, aucun litige, procédure d'arbitrage ou fait exceptionnel, autre que ceux qui seraient mentionnés dans le présent document, dans le Document d'Information et dans le Rapport Semestriel, et autre que l'Offre et les opérations qui y sont liées, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société.

9. AGENDA FINANCIER

Il est rappelé que les prochaines dates de l'agenda financier de la Société sont les suivantes :

3 mars 2021	Publication du chiffre d'affaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2020
31 mars 2021	Publication des résultats annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

10. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE À 1000MERCIS

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 janvier 2021 et qui sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédant l'ouverture de l'offre publique de rachat initiée par la société 1000mercis, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n° 2006-07 de l'Autorité des marchés financiers, dans le cadre de ladite offre publique de rachat.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Madame Yseulys Costes
Président et directeur général de la Société

Annexe n° 1
Communiqués de presse

Mise en œuvre de l'Offre Publique de Rachat d'Actions

Paris, le 25 janvier 2021 – Le conseil d'administration de la société 1000mercis (FR0010285965 – ALMIL – Eligible PEA-PME) s'est réuni ce jour dans le cadre de l'offre publique de rachat par la société 1000mercis de 450.000 de ses propres actions au prix de 20 euros par action.

Le conseil a constaté que :

- (i) la résolution relative à l'autorisation de procéder à une réduction de capital d'un montant maximal total de 45.000 euros par voie de rachat par la société 1000mercis d'au maximum 450.000 de ses propres actions en vue de leur annulation a été adoptée par l'assemblée générale extraordinaire de la société 1000mercis réunie le 12 janvier 2021 ;
- (ii) la décision de dérogation à l'obligation de déposer une offre publique d'achat publiée par l'Autorité des marchés financiers le 5 janvier 2021 est devenue irrévocable ; et
- (iii) les conditions suspensives auxquelles était soumise l'offre publique de rachat, déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers le 5 janvier 2021, sont satisfaites.

En conséquence, le conseil d'administration a décidé de mettre en œuvre l'offre publique de rachat visant 450.000 actions de la société 1000mercis au prix de 20 euros par action.

Il sera procédé dans les tous prochains jours à la publication de l'avis de rachat et à la mise à disposition des informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Celle-ci fera connaître, par un avis, les dates d'ouverture et de clôture de l'offre.

À propos de 1000mercis – Numberly

Expert reconnu en CRM digital et Marketing programmatique, de la collecte de données (base CRM, DMP/CDP) à l'activation (email, SMS, vidéo, social, in store), le Groupe a pour mission de concevoir des dispositifs à fort ROI incrémental pour les annonceurs souhaitant optimiser leurs actions de conquête et de fidélisation sur tous les supports digitaux. Coté sur Euronext Growth, à Paris (ALMIL.PA), et opérant dans plus de 50 pays, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 69,2 millions d'euros en 2019.

Chiffre d'affaires annuel 2020, le 3 mars 2021 après clôture des marchés

1000mercis est coté sur Euronext Growth à Paris
Code ISIN : FR0010285965 – Mnémo : ALMIL



ALMIL
EURONEXT
GROWTH

1000mercis - Numberly

Relations Investisseurs

Alice Gillet

Tél. +33 1 49 49 06 60

investisseurs@numberly.com

Résultats du scrutin de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 12 janvier 2021

Nombre d'actions composant le capital social de la société :	2 639 476
Nombre d'actions disposant du droit de vote :	2 554 399
Quorum :	69,489%
Nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance :	44
Nombre de voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance :	3 009 145

Résolutions à titre ordinaire	Total des voix prises en compte	Pour		Contre		Abstention	
	Voix	Voix	%	Voix	%	Voix	%
Première résolution : <i>(Réduction de capital d'un montant nominal maximum de 45.000 euros, par voie de rachat par la Société de ses propres actions, suivie de l'annulation des actions rachetées, et autorisation donnée, sous condition suspensive, au Conseil d'administration à l'effet de formuler une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires, de mettre en œuvre la réduction de capital puis d'en arrêter le montant définitif)</i>	3 009 145	3 009 145	100%	0	0,00%	0	-
Deuxième résolution : <i>(Pouvoirs)</i>	3 009 145	3 009 143	>99,99%	2	<0,01%	0	-

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

**COMMUNIQUE DE MISE À DISPOSITION DE
LA NOTE D'INFORMATION DE 1000MERCIS
OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D'ACTION INITIÉE PAR**

1000mercis

**PORTANT SUR 450.000 DE SES PROPRES ACTIONS
EN VUE DE LA REDUCTION DE SON CAPITAL**

présentée par



ETABLISSEMENT PRESENTATEUR ET GARANT

PRIX DE L'OFFRE : 20,00 euros par action 1000mercis

DUREE DE L'OFFRE : 20 jours calendaires minimum



Le présent communiqué établi par 1000mercis est publié en application des dispositions des articles 231-27 et 221-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** »).

Paris, le 5 janvier 2021

AVIS IMPORTANT

L'offre publique de rachat sera ouverte, conformément aux dispositions des articles 231-32 du règlement général de l'AMF et R. 225-153 et R. 225-154 du Code de commerce, postérieurement (i) à la diffusion par 1000mercis d'un communiqué indiquant que la résolution relative à la réduction du capital par voie de rachat d'actions a été valablement adoptée par l'assemblée générale extraordinaire de 1000mercis du 12 janvier 2021 et que la condition suspensive prévue par cette résolution, relative à l'obtention par les Fondateurs auprès de l'AMF d'une décision de dérogation, devenue irrévocable, les dispensant de l'obligation de déposer une offre publique d'achat, est satisfaite, et (ii) à la publication par 1000mercis des avis d'achat dans un journal d'annonces légales et au bulletin des annonces légales obligatoires.

En application des dispositions de l'article L. 621-8, III. du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique de rachat en date du 5 janvier 2020, apposé le visa n° 21-001 sur la note d'information établie par la société 1000mercis et relative à ladite offre publique de rachat d'actions.

Préalablement à l'ouverture de l'offre publique de rachat d'actions, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'offre publique de rachat d'actions. Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, le document contenant les autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de 1000mercis sera déposé auprès de l'AMF et mis à la disposition du public au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique de rachat d'actions selon les mêmes modalités.

La note d'information est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de 1000mercis (www.numberly.com) et peut être obtenue sans frais auprès de 1000mercis (28, rue de Châteaudun – 75009 Paris) et de Kepler Cheuvreux (112, avenue Kléber – 75016 Paris).

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achats de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays autre que la France.

La diffusion, la publication, ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Contacts

1000mercis – Numberly
Direction Générale
Thibaut Munier
Tél. +33 1 49 49 06 60
investisseurs@numberly.com

Bilan semestriel du S2 2020 du contrat de liquidité contracté avec la société de bourse Gilbert Dupont

Paris, le 4 janvier 2021 : 1000mercis (FR0010285965 – ALMIL – Eligible PEA-PME), spécialiste du Data Marketing, annonce le bilan semestriel au 31 décembre 2020 du contrat de liquidité contracté avec la société de bourse Gilbert Dupont.

Au titre du contrat de liquidité confié par la société 1000MERCIS à la Société de Bourse Gilbert Dupont, à la date du 31 décembre 2020, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 3 235
- Solde en espèces : 39 826,37€

Au cours du second semestre 2020, il a été négocié un total de :

ACHAT	13 854 titres	236 947,63 €	342 transactions
VENTE	13 184 titres	221 342,84 €	221 transactions

Il est rappelé que lors du bilan semestriel du 30 juin 2020, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 2 565
- Solde en espèces : 55 431,16€

Enfin, il est rappelé que lors de la mise en place du contrat de liquidité les moyens suivants ont été mis à disposition :

- Nombre d'actions : 0
- Solde en espèces : 500 000,00 €

À propos de 1000mercis - Numberly

Expert reconnu en CRM digital et Marketing programmatique, de la collecte de données (base CRM, DMP/CDP) à l'activation (email, SMS, vidéo, social, in store), le Groupe a pour mission de concevoir des dispositifs à fort ROI incrémental pour les annonceurs souhaitant optimiser leurs actions de conquête et de fidélisation sur tous les supports digitaux. Coté sur Euronext Growth, à Paris (ALMIL.PA), et opérant dans plus de 50 pays, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 69,2 millions d'euros en 2019.



ALMIL

EURONEXT
GROWTH

www.numberly.com

* * * * *

1000mercis - Numberly
Direction Générale
Alice Gillet
Tél. +33 1 49 49 06 60
investisseurs@numberly.com

Annexe au CP

	Achats			Ventes		
	Nombre de transactions	Nombre de titres	Capitaux en EUR	Nombre de transactions	Nombre de titres	Capitaux en EUR
TOTAL	342	13 854	236 947,63	221	13 184	221 342,84
01/07/2020	4	155	2842,99	1	28	515,2
02/07/2020	3	117	2142,09	0	0	0
03/07/2020	2	127	2313,9	0	0	0
06/07/2020	1	3	54,6	2	99	1811,7
07/07/2020	3	81	1474,1	0	0	0
08/07/2020	1	33	597,3	0	0	0
09/07/2020	6	439	7784,61	1	5	88,75
10/07/2020	4	286	5001,14	1	1	17,8
13/07/2020	1	50	865	1	24	416,4
14/07/2020	1	23	397,9	0	0	0
15/07/2020	3	65	1119,5	0	0	0
16/07/2020	0	0	0	4	292	5092,16
17/07/2020	2	40	698	0	0	0
20/07/2020	2	25	435,5	0	0	0
21/07/2020	1	35	605,5	2	50	874
22/07/2020	6	463	7883,87	0	0	0
23/07/2020	3	20	336	0	0	0
24/07/2020	5	72	1209,6	2	90	1526,85
27/07/2020	8	362	5966,99	1	4	65,2
28/07/2020	1	20	324	2	27	442,15
29/07/2020	5	55	891	1	16	263,2
30/07/2020	9	475	7530,51	4	324	4959,14
31/07/2020	0	0	0	2	43	662,2
03/08/2020	0	0	0	3	101	1555,55
04/08/2020	0	0	0	5	250	3862
05/08/2020	0	0	0	2	355	5467
06/08/2020	0	0	0	2	330	5082
07/08/2020	4	150	2310	3	288	4444,01
10/08/2020	3	40	700	13	946	15211,02
11/08/2020	4	150	2665,01	8	223	4035,01
12/08/2020	2	20	370	3	81	1524,2
13/08/2020	7	382	7109,29	2	382	7167,39
14/08/2020	5	516	9582,27	5	421	7898,34
17/08/2020	9	368	6866,73	2	113	2121,35
18/08/2020	5	329	6135,85	7	529	9985,99
19/08/2020	2	145	2711,5	4	508	9599,17
20/08/2020	4	464	8666,92	1	75	1406,25
21/08/2020	3	267	5032,95	7	684	12947,57
24/08/2020	2	14	264,6	0	0	0
25/08/2020	2	18	340,2	1	50	950
26/08/2020	1	5	94,5	3	229	4364,3
27/08/2020	4	209	3971	4	206	3965,19
28/08/2020	10	360	6831,22	0	0	0
31/08/2020	5	328	6167,29	0	0	0

01/09/2020	7	256	4734,49	0	0	0
02/09/2020	6	218	4002,39	3	154	2835,8
03/09/2020	9	436	7930,71	1	100	1830
04/09/2020	3	30	540	0	0	0
07/09/2020	1	71	1278	9	621	11369,58
08/09/2020	3	39	717,05	0	0	0
09/09/2020	3	15	274,85	0	0	0
10/09/2020	3	56	1016,4	0	0	0
11/09/2020	9	377	6649,11	0	0	0
14/09/2020	0	0	0	0	0	0
15/09/2020	3	94	1626,2	1	15	260,25
16/09/2020	7	161	2763	0	0	0
17/09/2020	1	3	51	0	0	0
18/09/2020	6	722	11940,58	1	50	795
21/09/2020	1	32	508,8	2	124	1979,8
22/09/2020	1	80	1288	0	0	0
23/09/2020	0	0	0	0	0	0
24/09/2020	0	0	0	0	0	0
25/09/2020	5	133	2135,5	0	0	0
28/09/2020	1	40	640	0	0	0
29/09/2020	0	0	0	5	433	7023,39
30/09/2020	1	50	815	0	0	0
01/10/2020	6	123	1979,75	0	0	0
02/10/2020	4	136	2122,91	0	0	0
05/10/2020	0	0	0	5	486	7617,76
06/10/2020	3	83	1328	0	0	0
07/10/2020	3	37	593,2	1	282	4540,2
08/10/2020	4	135	2157,3	0	0	0
09/10/2020	0	0	0	3	164	2570,6
12/10/2020	0	0	0	1	49	771,75
13/10/2020	0	0	0	2	114	1804
14/10/2020	0	0	0	1	70	1113
15/10/2020	4	64	1016,5	0	0	0
16/10/2020	5	177	2791,75	1	35	556,5
19/10/2020	0	0	0	6	442	7160,4
20/10/2020	0	0	0	1	50	795
21/10/2020	6	200	3181,16	0	0	0
22/10/2020	1	25	397,5	1	90	1431
23/10/2020	1	9	143,1	1	27	430,65
26/10/2020	3	81	1290,4	0	0	0
27/10/2020	11	423	6615,59	5	149	2328,01
28/10/2020	11	233	3523,4	5	131	1999,9
29/10/2020	3	464	7039,81	1	65	988
30/10/2020	5	95	1443,2	1	250	3762,5
02/11/2020	2	57	857,15	2	142	2172,6
03/11/2020	0	50	747,5	0	0	0
04/11/2020	4	78	1163,5	3	25	375
05/11/2020	3	155	2278,5	4	204	2998,8
06/11/2020	1	50	737,5	5	194	2873,7
09/11/2020	0	0	0	19	647	9912,36
10/11/2020	7	227	3590,3	0	0	0
11/11/2020	1	100	1600	0	0	0

12/11/2020	4	113	1805,4	0	0	0
13/11/2020	1	16	252,8	2	140	2226
16/11/2020	5	200	3174,5	6	182	2934,5
17/11/2020	2	130	2077	1	10	160,5
18/11/2020	6	93	1467,25	4	155	2451,74
19/11/2020	1	7	110,6	0	0	0
20/11/2020	2	37	587,7	3	115	1825,75
23/11/2020	2	194	3089	7	243	3899,01
24/11/2020	6	219	3505,1	1	55	880
25/11/2020	1	4	63,6	2	105	1674,75
26/11/2020	1	16	254,4	2	108	1731,75
27/11/2020	6	219	3487,75	2	40	636
30/11/2020	4	80	1270	2	144	2306,2
01/12/2020	0	0	0	0	0	0
02/12/2020	0	0	0	0	0	0
03/12/2020	0	0	0	0	0	0
04/12/2020	0	0	0	0	0	0
07/12/2020	0	0	0	0	0	0
08/12/2020	0	0	0	0	0	0
09/12/2020	0	0	0	0	0	0
10/12/2020	0	0	0	0	0	0
11/12/2020	0	0	0	0	0	0
14/12/2020	0	0	0	0	0	0
15/12/2020	0	0	0	0	0	0
16/12/2020	0	0	0	0	0	0
17/12/2020	0	0	0	0	0	0
18/12/2020	0	0	0	0	0	0
21/12/2020	0	0	0	0	0	0
22/12/2020	0	0	0	0	0	0
23/12/2020	0	0	0	0	0	0
24/12/2020	0	0	0	0	0	0
25/12/2020	0	0	0	0	0	0
28/12/2020	0	0	0	0	0	0
29/12/2020	0	0	0	0	0	0
30/12/2020	0	0	0	0	0	0
31/12/2020	0	0	0	0	0	0

Paris, le 28 décembre 2020 : 1000mercis (FR0010285965 – ALMIL – Eligible PEA-PME), spécialiste du Data Marketing, déclare que **l'Assemblée Générale Extraordinaire de 1000MERCIS du 12 janvier 2021 à 10 heures se tiendra à huis clos, au siège social de la Société, hors la présence physique des actionnaires.**

Cette décision intervient dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 et conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 portant prorogation et modification de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19, la Société n'étant pas en mesure d'organiser l'Assemblée Générale dans des conditions de nature à permettre le respect des règles de distanciation prévues par le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020.

L'avis préalable de réunion, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (« **BALO** ») n°147 du 7 décembre 2020 n°2004692. L'avis de convocation a été publié au BALO n°154 du 23 décembre 2020 n° 2004821, et a fait l'objet d'un avis rectificatif publié au BALO n°156 du 28 décembre 2020 n°2004860.

Les modalités de participation à l'Assemblée Générale sont détaillées dans l'avis de convocation.

En conséquence, aucune carte d'admission ne sera délivrée et nous vous invitons à exercer vos droits d'actionnaire en votant par correspondance ou en donnant mandat au Président de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale sera diffusée en direct sur le site internet de la Société <https://numberly.com/fr/actualites-financieres/> à moins que des raisons techniques rendent impossible ou perturbent gravement cette retransmission, et pourra également être visionnée en différé.

La Société informe ses actionnaires que les questions écrites sont prises en compte dès lors qu'elles sont reçues avant la fin du second jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, et les invite à adresser leurs questions éventuelles dès maintenant, et de préférence par voie électronique à l'adresse suivante : investisseurs@numberly.com, compte tenu du contexte sanitaire actuel lié à l'épidémie de Covid-19.

Enfin, compte tenu des incertitudes résultant du contexte de l'épidémie de Covid-19, la Société pourrait être conduite à modifier les modalités définitives de participation à l'Assemblée Générale notamment afin de les adapter aux évolutions législatives, réglementaires et sanitaires.

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site internet de la Société <https://numberly.com/fr/actualites-financieres/>



ALMIL

**EURONEXT
GROWTH**

www.numberly.com

* * * * *

1000mercis - Numberly

Direction Générale

Alice Gillet

Tél. +33 1 49 49 06 60

investisseurs@numberly.com

numberly
ioomercis group